



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du 15 mars 2021

N° 2021/03/15/16

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de présents : 28 Nombre de votants : 32	Date de convocation 9 mars 2021
---	------------------------------------

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<b>Présents :</b>	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Tiphany LANGOUMOIS	M. Pascal GUISSSET	Mme Chantal LOUIS
Mme Marie AGEZ	M. Gilles SEILLIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD
M. Bertrand TANGUILLE	M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTER
Mme Séverine MAYEUX	M. Arnaud BOMPOIL	Mme Laëtitia JURVILLIER	M. Ludovic LONCLE
M. Dominique DONNAINT	M. Olivier BODIN	Mme Sabrina GALLARD	Mme Schirel LEMONNE
Mme Emeline HENON			

<b>Absents :</b>	Mme Claudine DESMET
Mme Françoise GATEL	M. Christian NIEL
M. Hervé DIOT	M. Patrick TASSART

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

**Objet : Dotations aux écoles privées**

Rapporteur : Monsieur Philippe LANGLOIS

◆ **Dotations de fonctionnement**

*Ecoles maternelles privées*

La dotation accordée en 2021 est calculée sur la base du coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique maternelle de Châteaugiron (1 117,33 €) appliquée aux seuls élèves domiciliés sur le territoire de la commune nouvelle.

A la rentrée de septembre 2020, le montant des dotations à destination des écoles maternelles privées du territoire de Châteaugiron se présente comme suit :

	Ecole Sainte-Croix	Ecole Saint-Pascal	Ecole Saint-Jean-Baptiste
Nombre d'élèves Castelgironnais	147	59	35
Montant dotation 2021	164 247,51€	65 922,47€	39 106,55€

Ainsi, la dotation pour l'année scolaire 2020-2021 pour les écoles maternelles privées s'élève à **269 276,53 €**.

*Ecoles élémentaires privées*

La dotation accordée en 2021 est calculée sur la base du coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique élémentaire de Châteaugiron (382,41 €) appliquée aux seuls élèves domiciliés sur le territoire de la commune nouvelle.

A la rentrée de septembre 2020, le montant des dotations à destination des écoles élémentaires privées du territoire de Châteaugiron se présente comme suit :

	Ecole Sainte-Croix	Ecole Saint-Pascal	Ecole Saint-Jean-Baptiste
Nombre d'élèves Castelgironnais	279	75	52
Montant dotation 2021	106 692,39€	28 680,75€	19 885,32€

Ainsi, la dotation pour l'année scolaire 2020-2021 pour les écoles élémentaires privées s'élève à **155 258,46 €**.

◆ **Contribution sociale pour la restauration scolaire des écoles privées**

*Ecole privée Sainte-Croix*

Par convention établie en 2009 et renouvelée annuellement depuis 2018, la commune accordait à l'école privée Sainte-Croix une subvention à caractère social pour les élèves de Châteaugiron d'un montant annuel de 4 550 €. Il est proposé de renouveler cette contribution sociale à hauteur de 4 550€ pour une année soit en 2021. Ce renouvellement donnera lieu à la signature d'une convention entre les parties.

La convention est jointe à la note de synthèse (annexe 1.16)

*Ecole privée Saint-Pascal*

Selon la délibération du 5 septembre 2016 du conseil municipal d'Ossé, la participation financière pour les frais de cantine est de 0,20€ par repas servi. Lors de la constitution de la commune nouvelle, le groupe de travail avait validé une diminution progressive de cette participation compte tenu de la mise à disposition de la salle polyvalente. Pour l'année 2021, elle est donc proposée à 0,10 € par repas servi soit un budget estimé à hauteur de 1 700€.

*Ecole privée Saint-Jean-Baptiste*

Par délibération n°2017/03/06/3.9 en date du 6 mars 2017, le conseil municipal a acté une participation financière de 0,10€ par repas servi. Il est proposé de conserver le même montant unitaire pour l'année 2021 soit une aide annuelle estimée à 1 200€.

De plus, il est proposé au conseil municipal de valider la poursuite de la subvention aux écoles privées Saint-Pascal et Saint-Jean-Baptiste dans le cadre d'une aide au fonctionnement de la restauration scolaire. Cette dernière correspond à la valorisation d'une mise à disposition d'un agent pour une durée d'une heure par jour scolaire soit un budget estimé à 2 300€ par école. L'attribution de cette contribution donnera lieu à la signature d'une convention entre les parties.

La convention est jointe à la note de synthèse (annexes 2.16 et 3.16)

**Contribution sociale pour le temps périscolaire méridien pour l'école privée Sainte-Croix**

Pour 2021, il est proposé d'attribuer à l'école privée Sainte-Croix une contribution relative au financement d'un animateur durant la pause méridienne. Sur une année scolaire, cette dernière est estimée à 3 012€. L'attribution de cette contribution donnera lieu à la signature d'une convention entre les parties (annexe 4.16). Son montant sera évalué sur justificatif en fonction des dépenses réelles versées par l'école.

**Vu le Code de l'Education et notamment les articles L. 442-5 et R. 442-44,**

**Vu les contrats d'association signés entre l'Etat et les écoles privées maternelles et élémentaires Sainte Croix, Saint Pascal et Saint Jean-Baptiste,**

**Vu l'avis favorable de la commission affaires scolaires du 8 octobre 2020,**

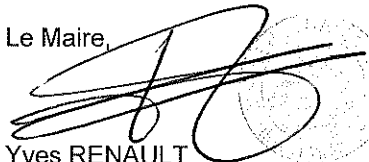
**Vu l'avis favorable de la commission finances du 25 février 2021,**

**Après en avoir délibéré à 26 voix Pour et 6 abstentions, le Conseil municipal :**

- approuve l'attribution de ces dotations aux écoles maternelles et élémentaires privées calculées selon le coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique,
- approuve les modalités de calcul de la contribution sociale pour la restauration scolaire pour les trois écoles maternelles et élémentaires privées du territoire,
- approuve le versement d'une contribution sociale pour le temps périscolaire méridien pour l'école privée Sainte-Croix,
- autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions relatives à l'attribution de ces dotations et contributions,
- autorise Monsieur Le Maire à procéder au versement de ces dotations et des contributions sociales.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Yves RENAULT



**CHÂTEAUGIRON**  
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL



**CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE  
CONTRIBUTION SOCIALE A L'ECOLE PRIVEE  
SAINTE-CROIX**

**Entre :**

- **La commune de Châteaugiron** représentée par Monsieur le Maire Yves RENAULT, Hôtel de ville, 35410 CHATEAUGIRON, en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°xx du 15 mars 2021,

ci-après désignée "**la commune**"

**Et**

- **L'École primaire privée sous contrat Sainte-Croix** représentée par le Président de l'OGEC, Monsieur LE SECH Yannick, 3 rue du Prieuré BP 26, 35410 CHATEAUGIRON,

ci-après désignée "**l'école**"

**Préambule**

**Considérant** que la commune est dans l'incapacité actuelle d'accueillir au restaurant municipal des élèves de l'école privée Sainte-Croix,

**Il a été convenu :**

**Article 1      Objectif de la convention**

La commune de Châteaugiron accorde à l'école une subvention à caractère social pour les élèves castelgironnais d'un montant annuel de 4 550 euros pour l'année 2021.

**Article 2      Modalités de paiement**

La contribution est versée annuellement en une seule fois au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année civile selon les modalités comptables en vigueur.

L'école devra transmettre un relevé d'identité bancaire pour valider le versement.

**Article 3      Renouvellement**

Le renouvellement de la convention pourra être envisagé en fonction des critères suivants :

- L'évolution du nombre d'élèves des écoles élémentaires et maternelles privées
- La capacité d'accueil du restaurant municipal

Fait en deux exemplaires originaux.

A Châteaugiron, le

Le Maire,

Yves RENAULT

A Châteaugiron, le

Le Président de l'OGEC,

Yannick LE SECH



**CONVENTION FINANCIERE  
POUR L'ATTRIBUTION D'UNE CONTRIBUTION  
SOCIALE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

**Entre :**

- **La commune de Châteaugiron** représentée par Monsieur le Maire Yves RENAULT, Hôtel de ville, 35410 CHATEAUGIRON, en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°xx du 15 mars 2021,

ci-après désignée "**la commune**"

**Et**

- **L'École primaire privée sous contrat Saint-Pascal** représentée par le Président de l'OGEC, 3 Rue de l'Etang, Ossé, 35410 CHATEAUGIRON,

ci-après désignée "**l'école**"

**Préambule**

**Considérant** que l'école privée sous contrat Saint-Pascal propose et organise de manière autonome la restauration des élèves durant la pause méridienne,

**Considérant** que l'article L533-1 du code de l'éducation prévoit que les collectivités territoriales peuvent faire bénéficier des mesures à caractère social tout enfant sans considération de l'établissement d'enseignement qu'il fréquente,

**Il a été convenu :**

**Article 1      Objectif de la convention**

La commune de Châteaugiron accorde à l'école une contribution à caractère social relative à une aide à la restauration scolaire. Le montant annuel de cette aide correspond à la valorisation d'une mise à disposition d'un agent municipal affecté au service en salle à hauteur d'une heure par jour scolaire. Cette valorisation s'établit en fonction du coût horaire réel de l'agent plafonné à 16€.

**Article 2      Engagements de l'école**

L'école s'engage à affecter intégralement cette contribution sociale au fonctionnement de la restauration scolaire durant la pause méridienne.

**Article 3      Modalités de paiement**

La contribution est versée annuellement en une seule fois au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année civile selon les modalités comptables en vigueur.

L'école devra transmettre un relevé d'identité bancaire pour valider le versement.

**Article 4      Durée et renouvellement de la contribution**

La convention financière est signée pour l'année scolaire 2020-2021.

Cette dernière peut être renouvelée sur validation du conseil municipal pour la prochaine année scolaire.

La reconduction devra faire l'objet d'une nouvelle convention.

Fait en deux exemplaires originaux.

A Châteaugiron, le

Le Maire,

Yves RENAULT

A Châteaugiron, le

Le Président de l'OGEC,

**CONVENTION FINANCIERE  
POUR L'ATTRIBUTION D'UNE CONTRIBUTION  
SOCIALE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

**Entre :**

- **La commune de Châteaugiron** représentée par Monsieur le Maire Yves RENAULT, Hôtel de ville, 35410 CHATEAUGIRON, en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°xx du 15 mars 2021,

ci-après désignée "**la commune**"

**Et**

- **L'Ecole primaire privée sous contrat Saint-Jean-Baptiste** représentée par le Président de l'OGEC, 2 Route de Tayée, Saint-Aubin du Pavail, 35410 CHATEAUGIRON,

ci-après désignée "**l'école**"

**Préambule**

**Considérant** que l'école privée sous contrat Saint-Jean- Baptiste propose et organise de manière autonome la restauration des élèves durant la pause méridienne,

**Considérant** que l'article L533-1 du code de l'éducation prévoit que les collectivités territoriales peuvent faire bénéficier des mesures à caractère social tout enfant sans considération de l'établissement d'enseignement qu'il fréquente,

**Il a été convenu :**

**Article 1      Objectif de la convention**

La commune de Châteaugiron accorde à l'école une contribution à caractère social relative à une aide à la restauration scolaire. Le montant annuel de cette aide correspond à la valorisation d'une mise à disposition d'un agent municipal affecté au service en salle à hauteur d'une heure par jour scolaire. Cette valorisation s'établit en fonction du coût horaire réel de l'agent plafonné à 16€.

**Article 2      Engagements de l'école**

L'école s'engage à affecter intégralement cette contribution sociale au fonctionnement de la restauration scolaire durant la pause méridienne.

**Article 3      Modalités de paiement**

La contribution est versée annuellement en une seule fois au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année civile selon les modalités comptables en vigueur.

L'école devra transmettre un relevé d'identité bancaire pour valider le versement.

**Article 4      Durée et renouvellement de la contribution**

La convention financière est signée pour l'année scolaire 2020-2021.

Cette dernière peut être renouvelée sur validation du conseil municipal pour la prochaine année scolaire.

La reconduction devra faire l'objet d'une nouvelle convention.

Fait en deux exemplaires originaux.

A Châteaugiron, le

Le Maire,

Yves RENAULT

A Châteaugiron, le

Le Président de l'OGEC,



**CONVENTION FINANCIERE  
POUR L'ATTRIBUTION D'UNE CONTRIBUTION  
SOCIALE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 SUR  
LE TEMPS PERISCOLAIRE MERIDIEN**

**Entre :**

- **La commune de Châteaugiron** représentée par Monsieur le Maire Yves RENAULT, Hôtel de ville, 35410 CHATEAUGIRON, en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°xx du 15 mars 2021, ci-après désignée "**la commune**"

**Et**

- **L'Ecole primaire privée sous contrat Sainte-Croix** représentée par le Président de l'OGEC, Monsieur LE SECH Yannick, 3 rue du Prieuré BP 26, 35410 CHATEAUGIRON, ci-après désignée "**l'école**"

**Préambule**

**Considérant** que l'école privée sous contrat Sainte-Croix propose et organise de manière autonome la gestion des temps périscolaires durant la pause méridienne,

**Considérant** que l'article L533-1 du code de l'éducation prévoit que les collectivités territoriales peuvent faire bénéficier des mesures à caractère social tout enfant sans considération de l'établissement d'enseignement qu'il fréquente,

**Il a été convenu :**

**Article 1      Objectif de la convention**

La commune de Châteaugiron accorde à l'école une contribution à caractère social relative à une aide pour la gestion des temps périscolaires durant la pause méridienne. Le montant annuel de cette aide correspond à la valorisation salariale d'un animateur soit 3 012€.

**Article 2      Engagements de l'école**

L'école s'engage à affecter intégralement cette contribution sociale au profit d'un recrutement d'un animateur pour les activités périscolaires durant la pause méridienne.

**Article 3      Modalités de paiement**

La contribution est versée annuellement en une seule fois au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année civile sur présentation des justificatifs de recrutement et de versement du salaire sans dépasser le montant maximum de 3 012€.

L'école devra transmettre un relevé d'identité bancaire pour valider le versement.

**Article 4      Durée et renouvellement de la contribution**

La convention financière est signée pour l'année scolaire 2020-2021.

Cette dernière peut être renouvelée sur validation du conseil municipal pour la prochaine année scolaire.

La reconduction devra faire l'objet d'une nouvelle convention.

Fait en deux exemplaires originaux.

A Châteaugiron, le

Le Maire,

Yves RENAULT

A Châteaugiron, le

Le Président de l'OGEC,

Yannick LE SECH



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du 15 mars 2021

N° 2021/03/15/17

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 32

Date de convocation  
9 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Tiphany LANGOUMOIS	M. Pascal GUISSSET	Mme Chantal LOUIS
Mme Marie AGEZ	M. Gilles SEILLIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD
M. Bertrand TANGUILLE	M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTER
Mme Séverine MAYEUX	M. Arnaud BOMPOIL	Mme Laëtitia JURVILLIER	M. Ludovic LONCLE
M. Dominique DONNAINT	M. Olivier BODIN	Mme Sabrina GALLARD	Mme Schirel LEMONNE
Mme Emeline HENON			

Absents :	Mme Claudine DESMET
Mme Françoise GATEL	M. Christian NIEL
M. Hervé DIOT	M. Patrick TASSART

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

**Objet** : Rue de Rennes : clôture de l'Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (opération 23)

Rapporteur : Madame Tiphany LANGOUMOIS

Par délibération en date du 7 décembre 2011, le Conseil municipal a créé une Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (AP-CP) pour l'aménagement de la rue de Rennes (opération 23) permettant la planification du financement de cette opération sur le fondement des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Après réalisation de l'ensemble des travaux et perception de la totalité des subventions, cette autorisation de Programme d'un montant initial de 2 530 830€ peut être clôturée.

En définitif, depuis 2009, les travaux d'aménagement de la Rue de Rennes d'un montant de 2 265 056,72€ sont subventionnés à hauteur de 19,18% comme indiqué dans le tableau récapitulatif de cette opération :

Aménagement rue de Rennes													
Autorisation de Programme / Crédits de Paiement -clôture - 15 mars 2021													
DEPENSES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAUX
Maîtrise d'œuvre et autres missions	9 395,44	71 702,54	16 808,60	20 840,48	43 626,15	0,00	3 086,20	33 460,01	2 457,77			614,39	201 991,88
Travaux d'aménagement - Tranche Feme			157 471,02	296 940,37	5 628,20	0,00							460 039,59
Tranche conditionnelle 1				741 829,43	30 581,04								772 410,47
Tranche conditionnelle 2				441,75	2,58			473 031,20	27 344,58		16 017,65		616 837,76
Tranche conditionnelle 3					313 777,32								313 777,32
<b>TOTAUX</b>	<b>9 395,44</b>	<b>71 702,54</b>	<b>174 279,62</b>	<b>1 060 052,03</b>	<b>393 615,29</b>	<b>0,00</b>	<b>3 086,20</b>	<b>506 491,21</b>	<b>29 802,35</b>	<b>0,00</b>	<b>16 017,65</b>	<b>614,39</b>	<b>2 265 056,72</b>

RECETTES - SUBVENTION	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAUX
Ministère de l'Intérieur				46 727,79	1 272,21	10 432,17							58 432,17
Région - ECOFAUR				100 000,00									100 000,00
Département				9 393,70	12 031,75		0,00	16 613,50					38 039,95
CCPC - Plan vélo			13 800,00	0,00	6 068,00	0,00		44 141,00	290,00				64 299,00
CCPC - Fonds de concours libre								116 711,00					116 711,00
SDE - Eclairage public				10 573,60	11 792,60	0,00	0,00			7 504,17			29 870,37
Petites cités de caractère					26 899,56								26 899,56
Remboursement révision											157,89		157,89
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 800,00</b>	<b>166 695,09</b>	<b>58 064,12</b>	<b>10 432,17</b>	<b>0,00</b>	<b>177 465,50</b>	<b>290,00</b>	<b>7 504,17</b>	<b>167,89</b>	<b>0,00</b>	<b>434 408,54</b>

Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le **26 MARS 2021**

ID : 035-200064483-20210315-2021\_03\_15\_17-DE

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2311-3 et R 2311-9,**

**Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,**

**Vu les délibérations n°2011-10-13 du 7 décembre 2011, n° 2012-3-2.9 du 29 mars 2012, n°2013-03-3.10 du 28 mars 2013, n°2014-02-1.12 du 19 février 2014, n° 2015-03-21 du 26 mars 2015, n° 2016-02-2.11 du 25 février 2016, n° 2016-22-12-03 du 22 décembre 2016, n°2017/03/06/3.11 du 6 mars 2017, n°2018/03/12/4.11 du 12 mars 2018, n°2019/03/11/13 du 11 mars 2019 et n°2020/02/10/16 du 10 février 2020 portant création et modification de cette AP/CP,**

**Vu l'avis favorable de la commission Finances du 25 février 2021,**

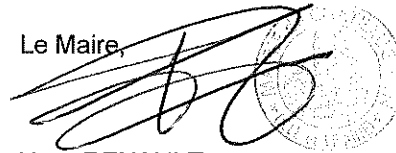
**Après en avoir délibéré à 26 voix Pour et 6 abstentions, le Conseil municipal :**

- prend acte que les crédits de paiement réalisés au titre de cette autorisation de programme s'élèvent à 2 265 056,72€,
- approuve la clôture de cette AP/CP opération 23 « Aménagement de la Rue de Rennes ».

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Yves RENAULT







**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du 15 mars 2021** N° 2021/03/15/18

<i>Nombre de conseillers en exercice</i> : 33	<i>Date de convocation</i>  <b>9 mars 2021</b>
<i>Nombre de présents</i> : 27	
<i>Nombre de votants</i> : 31	

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<b>Présents :</b>	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Tiphany LANGOUMOIS	M. Pascal GUISSSET	Mme Chantal LOUIS
Mme Marie AGEZ	M. Gilles SEILLIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD
M. Bertrand TANGUILLE	M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTER
Mme Séverine MAYEUX	M. Arnaud BOMPOIL	Mme Laëtitia JURVILLIER	M. Ludovic LONCLE
M. Dominique DONNAINT	Mme Sabrina GALLARD	Mme Schirel LEMONNE	Mme Emeline HENON

<b>Absents :</b>	Mme Claudine DESMET
Mme Françoise GATEL	M. Christian NIEL
M. Hervé DIOT	M. Patrick TASSART
M. Olivier BODIN	

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

**Objet** : Avenue de Piré : clôture de l'Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (opération 25)

Rapporteur : Madame Tiphany LANGOUMOIS

Par délibération n° 2012-10-7 en date du 14 décembre 2012, le Conseil municipal a créé une Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (AP-CP) pour l'aménagement de l'avenue de Piré (opération 25) permettant la planification du financement de cette opération sur le fondement des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Après réalisation de l'ensemble des travaux et perception de la totalité des subventions, cette autorisation de Programme d'un montant initial de 2 110 000€ peut être clôturée.

En définitif, depuis 2013, les travaux d'aménagement de l'Avenue de Piré d'un montant de 2 227 921,63€ sont subventionnés à hauteur de 27,87% comme indiqué dans le tableau récapitulatif de cette opération :

<b>Aménagement Avenue de Piré</b>									
<b>Autorisation de Programme / Crédits de Paiement - clôture -15 mars 2021</b>									
DEPENSES	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAUX
Maitrise d'œuvre et autres missions	48 914,17	60 427,17	28 987,30	1 513,79	6 879,50	29 226,38	2 583,81	920,28	179 452,40
Travaux d'aménagement	0,00	73 922,64	1 007 305,22	34 232,80	107 722,97	722 684,67	91 596,87	11 004,06	2 048 469,23
<b>TOTAUX</b>	<b>48 914,17</b>	<b>134 349,81</b>	<b>1 036 292,52</b>	<b>35 746,59</b>	<b>114 602,47</b>	<b>751 911,05</b>	<b>94 180,68</b>	<b>11 924,34</b>	<b>2 227 921,63</b>

RECETTES - SUBVENTION	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAUX
CCPC- Plan Vélo			51 539,00	6 000,00		40 000,00			97 539,00
CCPC- Fonds de concours libre		108 049,00	112 482,00		119 359,00	154 527,00			494 417,00
Département						13 410,00			13 410,00
Subvention SDE 35				14 007,15					14 007,15
Remboursement révision								1 621,79	1 621,79
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>108 049,00</b>	<b>164 021,00</b>	<b>20 007,15</b>	<b>119 359,00</b>	<b>207 937,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 621,79</b>	<b>620 994,94</b>

Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le **26 MARS 2021**

ID : 035-200064483-20210315-2021\_03\_15\_18-DE

**Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2311-3 et R2311-9,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,**

**Vu les délibérations n° 2012-10-7 en date du 14 décembre 2012, n°2013-03-3.12 du 28 mars 2013, n°  
2014-02-1.13 du 19 février 2014, n° 2014-11-06 du 3 novembre 2014, n° 2015-03-22 du 26 mars 2015,  
n°2016-02-2.12 du 25 février 2016, n°2017/03/06/3.12 du 6 mars 2017, n°2018/03/12/4.12 du 12 mars  
2018, n°2019/03/11/14 du 11 mars 2019 et n°2020/02/10/17 du 10 février 2020 portant création et  
modification de cette AP/CP,**


**Vu l'avis favorable de la commission Finances du 25 février 2021,**

**Après en avoir délibéré à 26 voix Pour et 5 abstentions, le Conseil municipal :**

- prend acte que les crédits de paiement réalisés au titre de cette autorisation de programme s'élèvent à 2 227 921,63€,
- approuve la clôture de cette AP/CP opération 25 « Avenue de Piré ».

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Yves RENAULT



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du 15 mars 2021

N° 2021/03/15/19

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 32

Date de convocation  
9 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Tiphany LANGOUMOIS	M. Pascal GUISET	Mme Chantal LOUIS
Mme Marie AGEZ	M. Gilles SEILLIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD
M. Bertrand TANGUILLE	M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTER
Mme Séverine MAYEUX	M. Arnaud BOMPOIL	Mme Laëtitia JURVILLIER	M. Ludovic LONCLE
M. Dominique DONNAINT	M. Olivier BODIN	Mme Sabrina GALLARD	Mme Schirel LEMONNE
Mme Emeline HENON			

Absents :	Mme Claudine DESMET
Mme Françoise GATEL	M. Christian NIEL
M. Hervé DIOT	M. Patrick TASSART

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

**Objet : Aménagement du centre-ville : modification n°3 de l'Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (opération 24)**

Rapporteur : Madame Tiphany LANGOUMOIS

Par délibération n°2017/11/06/11 en date du 6 novembre 2017, le Conseil municipal a créé une Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (AP-CP) pour les études et les travaux d'aménagement du centre-ville (opération 24) permettant la planification du financement de cette opération sur le fondement des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Les travaux de cette opération ont débuté en juillet 2020 et se poursuivront jusqu'en mai 2022. Le budget 2021 prévoit donc la réalisation d'une partie des travaux. Il est ainsi nécessaire d'ajuster les crédits de dépenses (exprimés en TTC) comme suit :

AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE								
Autorisation de Programme / Crédits de Paiement - modification n°3 du 15 mars 2021								
DEPENSES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAUX
Diagnostic	19 948,80	10 478,46						30 427,26
Maitrise d'œuvre et autres missions			74 524,82	55 664,13	32 216,07	50 000,00	10 000,00	222 405,02
Travaux			6 788,40		671 323,45	1 727 200,00	600 000,00	3 005 311,85
<b>TOTAUX</b>	<b>19 948,80</b>	<b>10 478,46</b>	<b>81 313,22</b>	<b>55 664,13</b>	<b>703 539,52</b>	<b>1 777 200,00</b>	<b>610 000,00</b>	<b>3 258 144,13</b>

Des demandes de subventions seront formulées auprès de la Communauté de communes au titre des fonds de concours libres, de l'Etat et de la Région.

**Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2311-3 et R2311-9,**  
**Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,**  
**Vu la délibération n°2017/11/06/11 en date du 6 novembre 2017, n°2019/04/01/08 du 01 avril 2019 et n° 2020/02/10/18 en date du 10 février 2020 portant création et modification de cette AP/CP,**  
**Vu l'avis favorable de la commission Finances du 25 février 2021,**

Après en avoir délibéré à 26 voix Pour et 6 abstentions, le Conseil municipal :

- approuve la modification n°3 de cette autorisation de programme/crédit de paiement opération n°24 « Aménagement du centre-ville » qui sera annexée au budget 2021.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Yves RENAULT





**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du 15 mars 2021** N° 2021/03/15/20

<i>Nombre de conseillers en exercice</i> : 33	<i>Date de convocation</i>  <b>9 mars 2021</b>
<i>Nombre de présents</i> : 28	
<i>Nombre de votants</i> : 32	

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<b>Présents :</b>	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Tiphany LANGOUMOIS	M. Pascal GUISSSET	Mme Chantal LOUIS
Mme Marie AGEZ	M. Gilles SEILLIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD
M. Bertrand TANGUILLE	M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTER
Mme Séverine MAYEUX	M. Arnaud BOMPOIL	Mme Laëtitia JURVILLIER	M. Ludovic LONCLE
M. Dominique DONNAINT	M. Olivier BODIN	Mme Sabrina GALLARD	Mme Schirel LEMONNE
Mme Emeline HENON			

<b>Absents :</b>	Mme Claudine DESMET
Mme Françoise GATEL	M. Christian NIEL
M. Hervé DIOT	M. Patrick TASSART

**Secrétaire de séance désigné** : Monsieur Philippe LANGLOIS

**Objet** : Amélioration des performances énergétiques de l'école élémentaire La Pince Guerrière : modification n°9 de l'Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (opération 27)

**Rapporteur** : Madame Tiphany LANGOUMOIS

Par délibération n°2013-11-08 en date du 19 décembre 2013, le Conseil municipal a créé une Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (AP-CP) pour l'amélioration des performances énergétiques de l'école élémentaire La Pince Guerrière (opération 27) permettant la planification du financement de cette opération sur le fondement des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Pour 2021, bien que les travaux soient achevés, l'opération n'est pas comptablement terminée. Ainsi, il est nécessaire d'ajuster les crédits de dépenses (exprimés en TTC) comme suit :

<b>Amélioration des performances énergétiques - LPG</b>										
<b>Autorisation de Programme / Crédits de Paiement - modification n°9 - 15 mars 2021</b>										
DEPENSES	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAUX
Maitrise d'œuvre et autres missions	289,92	37 958,40	56 549,87	30 325,96	40 549,59	996,16	8 064,20	461,29		175 195,39
Travaux d'aménagement		0,00	376 899,84	795 105,87	584 424,43	306 822,99	218 305,51	3 240,00	5 000,00	2 289 798,64
Location classes mobiles				25 453,80	17 039,12					42 492,92
Matériel			1 961,40	2 714,40	3 956,92	2 996,20				11 628,92
<b>TOTAUX</b>	<b>289,92</b>	<b>37 958,40</b>	<b>435 411,11</b>	<b>853 600,03</b>	<b>645 970,06</b>	<b>310 815,35</b>	<b>226 369,71</b>	<b>3 701,29</b>	<b>5 000,00</b>	<b>2 519 115,87</b>

Ces travaux sont subventionnés à la fois par la Communauté de communes dans le cadre des fonds de concours, l'Etat via notamment la dotation d'équipement des territoires ruraux et le département.

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2311-3 et R 2311-9,**  
**Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,**  
**Vu les délibérations n°2013-11-08 en date du 19 décembre 2013, n° 2014-02-1.14 du 19 février 2014, n° 2014-09-08 du 28 août 2014, n° 2015-03-23 du 26 mars 2015, n° 2016-02-2.13 du 25 février 2016, n°2017/03/06/3.13 du 6 mars 2017, n°2018/03/12/4.13 du 12 mars 2018, n° 2019/03/11/15 du 11 mars 2019 et n°2020/02/10/19 du 10 février 2020 portant création et modification de cette AP/CP,**  
**Vu l'avis favorable de la commission Finances du 25 février 2021,**

Après en avoir délibéré à 26 voix Pour et 6 abstentions, le Conseil municipal :

- approuve la modification n°9 de cette AP/CP opération 27 « Amélioration des performances énergétiques de l'école élémentaire La Pince Guerrière » qui sera annexée au Budget 2021.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

  
Yves RENAULT





**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du 15 mars 2021**

N° 2021/03/15/21

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 32

Date de convocation  
9 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Tiphany LANGOUMOIS	M. Pascal GUISSSET	Mme Chantal LOUIS
Mme Marie AGEZ	M. Gilles SEILLIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD
M. Bertrand TANGUILLE	M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTER
Mme Séverine MAYEUX	M. Arnaud BOMPOIL	Mme Laëtitia JURVILLIER	M. Ludovic LONCLE
M. Dominique DONNAINT	M. Olivier BODIN	Mme Sabrina GALLARD	Mme Schirel LEMONNE
Mme Emeline HENON			

Absents :	Mme Claudine DESMET
Mme Françoise GATEL	M. Christian NIEL
M. Hervé DIOT	M. Patrick TASSART

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

**Objet : Réfection des lucarnes du château : modification n°7 de l'Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (opération 28)**

Rapporteur : Madame Tiphany LANGOUMOIS

Par délibération n° 2014-02-1.15 en date du 19 février 2014, le Conseil municipal a créé une Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (AP-CP) pour la réfection des lucarnes du château (opération 28) permettant la planification du financement de cette opération sur le fondement des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

En effet, dans le cadre de l'entretien du château, un diagnostic, réalisé en 2011, préconisait de programmer la réfection des lucarnes du château.

Pour 2021, bien que les travaux soient achevés, l'opération n'est pas comptablement terminée. Ainsi, il est nécessaire d'ajuster les crédits de dépenses (exprimés en TTC) comme suit :

Réfection des lucarnes du château										
Autorisation de Programme / Crédits de Paiement -modification n°7 - 15 mars 2021										
DEPENSES	2011	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAUX
Etudes	19 886,59			3504,00						23 390,59
Maîtrise d'œuvre et autres missions			461,59	9 312,00	48 863,00	13 948,58	47 735,49	14 219,03	15 000,00	149 539,69
Travaux d'aménagement						363 646,50	530 344,67	283 592,15	130 000,00	1 307 583,32
<b>TOTAUX</b>	<b>19 886,59</b>	<b>0,00</b>	<b>461,59</b>	<b>12 816,00</b>	<b>48 863,00</b>	<b>377 595,08</b>	<b>578 080,16</b>	<b>297 811,18</b>	<b>145 000,00</b>	<b>1 480 513,60</b>

Des demandes de subventions ont été formulées auprès de l'Etat (DRAC), la Région et la Communauté de communes au titre des fonds de concours (20 % du montant HT total).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-3 et R2311-9,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu la délibération n° 2014-02-1.15 en date du 19 février 2014, n° 2015-03-24 du 26 mars 2015, n° 2016-02-2.14 du 25 février 2016, n° 2017/03/06/3.14 du 6 mars 2017, n° 2018/03/12/4.14 du 12 mars 2018, n° 2019/03/11/16 du 11 mars 2019 et n°2020/02/10/20 du 10 février 2020 portant création et modification de cette AP/CP,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 25 février 2021,

Après en avoir délibéré à 26 voix Pour et 6 abstentions, le Conseil municipal :

- approuve la modification n°7 de cette AP/CP opération 28 « Réfection des lucarnes du château » qui sera annexée au Budget 2021.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Yves RENAULT





Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du 15 mars 2021

N° 2021/03/15/22

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Date de convocation

9 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Tiphany LANGOUMOIS	M. Pascal GUISSSET	Mme Chantal LOUIS
Mme Marie AGEZ	M. Gilles SEILLIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD
M. Bertrand TANGUILLE	M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTER
Mme Séverine MAYEUX	M. Arnaud BOMPOIL	Mme Laëtitia JURVILLIER	M. Ludovic LONCLE
M. Dominique DONNAINT	M. Olivier BODIN	Mme Sabrina GALLARD	Mme Schirel LEMONNE
Mme Emeline HENON			

Absents :

Mme Françoise GATEL

M. Hervé DIOT

Mme Claudine DESMET

M. Christian NIEL

M. Patrick TASSART

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

**Objet :** Extension de l'école Le Centaure (opération 29) : modification n°1 de l'autorisation de programme - crédits de paiement

Rapporteur : Madame Tiphany LANGOUMOIS

Par délibération n°2020/02/10/25 en date du 10 février 2020, le Conseil municipal a créé une Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (AP-CP) pour les travaux d'extension de l'école Le Centaure (opération 29) permettant la planification du financement de cette opération sur le fondement des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Les travaux relatifs à cette extension du réfectoire de l'école Le Centaure n'ont pas débuté en 2020.

Afin de programmer au mieux les dépenses liées à cette opération, il est nécessaire d'ajuster les crédits de dépenses (exprimés en TTC) comme suit :

EXTENSION ECOLE LE CENTAURE- REFECTOIRE				
Autorisation de Programme / Crédits de Paiement - Modification n°1- 15 mars 2021				
DEPENSES	2020	2021	2022	TOTAUX
Etudes et honoraires				0,00
Maitrise d'œuvre et autres missions	0,00	33 000,00	27 000,00	60 000,00
Travaux	0,00	-	286 000,00	286 000,00
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>33 000,00</b>	<b>313 000,00</b>	<b>346 000,00</b>

Des demandes de subventions ont été formulées auprès de la Communauté de communes au titre des fonds de concours (20 % du montant HT total) et de l'Etat.

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,**

**Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,**

**Vu la délibération n° 2020/02/10/25 du 10 février 2020 portant création de cette AP/CP,**

**Vu l'avis favorable de la commission Finances du 25 février 2021,**

**Après en avoir délibéré à 26 voix Pour et 6 abstentions, le Conseil municipal :**

- approuve la modification n°1 de cette AP/CP opération 29 « Extension de l'école Le Centaure » qui sera annexée au Budget 2021.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Yves RENAULT





Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du 15 mars 2021

N° 2021/03/15/23

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Date de convocation

9 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Tiphany LANGOUMOIS	M. Pascal GUISET	Mme Chantal LOUIS
Mme Marie AGEZ	M. Gilles SEILLIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD
M. Bertrand TANGUILLE	M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTER
Mme Séverine MAYEUX	M. Arnaud BOMPOIL	Mme Laëtitia JURVILLIER	M. Ludovic LONCLE
M. Dominique DONNAINT	M. Olivier BODIN	Mme Sabrina GALLARD	Mme Schirel LEMONNE
Mme Emeline HENON			

Absents :

Mme Françoise GATEL

M. Hervé DIOT

Mme Claudine DESMET

M. Christian NIEL

M. Patrick TASSART

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

**Objet :** Remplacement des menuiseries extérieures à l'école Ex-Paul Féval : clôture de l'Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (opération 33)

Rapporteur : Madame Tiphany LANGOUMOIS

Par délibération n°2018/03/12/4.18 en date du 12 mars 2018, le Conseil municipal a créé une Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (AP-CP) pour les travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'école Ex-Paul Féval (opération 33) permettant la planification du financement de cette opération sur le fondement des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Après réalisation de l'ensemble des travaux et perception de la totalité des subventions, cette autorisation de Programme peut être clôturée.

En définitif, depuis 2018, les travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'école Ex-Paul Féval d'un montant total de 112 373,30€ sont subventionnés à hauteur de 17,12% comme indiqué dans le tableau récapitulatif de cette opération :

<b>REPLACEMENT MENUISERIES EXTERIEURES EX-P.FEVAL</b>				
<b>Autorisation de Programme / Crédits de Paiement - Clôture - 15 Mars 2021</b>				

DEPENSES	2018	2019	2020	TOTAUX
Maitrise d'œuvre et autres missions	316,51			316,51
Travaux		84 006,31	28 050,48	112 056,79
<b>TOTAUX</b>	<b>316,51</b>	<b>84 006,31</b>	<b>28 050,48</b>	<b>112 373,30</b>

RECETTES - SUBVENTION	2018	2019	2020	TOTAUX
CCPC - Fonds de concours		14 001,00	5 240,00	19 241,00
Autofinancement et emprunts				0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>14 001,00</b>	<b>5 240,00</b>	<b>19 241,00</b>

Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le 26 MARS 2021

ID : 035-200064483-20210315-2021\_03\_15\_23-DE

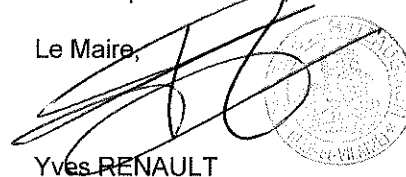
Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2311-3 et R2311-9,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,  
Vu la délibération n°2018/03/12/4.18 en date du 12 mars 2018, n°2019/03/11/20 du 11 mars 2019,  
n°2019/09/09/08 du 9 septembre 2019 et n°2020/02/10/24 du 10 février 2020 portant création et  
modification de cette AP/CP,  
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 25 février 2021,

Après en avoir délibéré à 26 voix Pour et 6 abstentions, le Conseil municipal :

- prend acte que les crédits de paiement réalisés au titre de cette autorisation de programme s'élèvent à 112 373,30€,
- approuve la clôture de cette autorisation de programme/crédit de paiement opération n°33 « Remplacement des menuiseries extérieures Ex-Paul Féval ».

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Yves RENAULT





## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 15 mars 2021

N° 2021/03/15/24

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de présents : 28 Nombre de votants : 32	Date de convocation  9 mars 2021
---	--

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<b>Présents :</b>	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Tiphany LANGOUMOIS	M. Pascal GUISSSET	Mme Chantal LOUIS
Mme Marie AGEZ	M. Gilles SEILLIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD
M. Bertrand TANGUILLE	M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTER
Mme Séverine MAYEUX	M. Arnaud BOMPOIL	Mme Laëtitia JURVILLIER	M. Ludovic LONCLE
M. Dominique DONNAINT	M. Olivier BODIN	Mme Sabrina GALLARD	Mme Schirel LEMONNE
Mme Emeline HENON			

<b>Absents :</b>	Mme Claudine DESMET
Mme Françoise GATEL	M. Christian NIEL
M. Hervé DIOT	M. Patrick TASSART

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

**Objet :** Extension de la salle de la Gironde : modification n°4 de l'autorisation de programme - crédits de paiement (opération 31)

Rapporteur : Madame Tiphany LANGOUMOIS

Par délibération n°2017/03/06/3.16 en date du 6 mars 2017, le Conseil municipal a créé une Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (AP-CP) pour les travaux d'extension de la salle de la Gironde (opération 31) permettant la planification du financement de cette opération sur le fondement des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Après les études de programmation et la présentation du projet définitif par le maître d'œuvre, les travaux de construction débiteront au cours du second trimestre 2021.

Afin de programmer au mieux les dépenses liées à cette opération, il est nécessaire d'ajuster les crédits de dépenses (exprimés en TTC) comme suit :

EXTENSION SALLE DE LA GIRONDE							
Autorisation de Programme / Crédits de Paiement -modification n° 4- 15 mars 2021							
DEPENSES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAUX
Etude de programmation	0,00	17 096,40					17 096,40
Maitrise d'œuvre et autres missions			56 897,80	13 613,64	65 000,00	20 000,00	155 511,44
Travaux			0,00	15 287,74	1 580 000,00	495 000,00	2 090 287,74
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>17 096,40</b>	<b>56 897,80</b>	<b>28 901,38</b>	<b>1 645 000,00</b>	<b>515 000,00</b>	<b>2 262 895,58</b>

Des demandes de subventions seront formulées auprès de l'Etat, la Région et la Communauté de communes au titre des fonds de concours.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-3 et R2311-9,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,  
Vu la délibération n°2017/03/06/3.16 en date du 6 mars 2017, n° 2018/03/12/4.16 du 12 mars 2018, n°2019/03/11/18 du 11 mars 2019 et n° 2020/02/10/22 portant création et modification de cette AP/CP,  
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 25 février 2021,

Après en avoir délibéré à 26 voix Pour et 6 abstentions, le Conseil municipal :

- approuve la modification n°4 de cette AP/CP opération 31 « Extension de la salle de la Gironde » qui sera annexée au Budget 2021.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Yves RENAULT





**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du 15 mars 2021**

N° 2021/03/15/25

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Date de convocation

9 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>			
M. Denis GATEL	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
Mme Marie AGEZ	Mme Tiphany LANGOUMOIS	M. Pascal GUISSSET	Mme Chantal LOUIS
M. Bertrand TANGUILLE	M. Gilles SEILLIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD
Mme Séverine MAYEUX	M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTER
M. Dominique DONNAINT	M. Arnaud BOMPOIL	Mme Laëtitia JURVILLIER	M. Ludovic LONCLE
Mme Emeline HENON	M. Olivier BODIN	Mme Sabrina GALLARD	Mme Schirel LEMONNE

<i>Absents :</i>	
Mme Françoise GATEL	Mme Claudine DESMET
M. Hervé DIOT	M. Christian NIEL
	M. Patrick TASSART

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

**Objet : Construction d'un nouveau centre technique (opération 35) : modification n°1 de l'autorisation de programme - crédits de paiement**

Rapporteur : Madame Tiphany LANGOUMOIS

Par délibération n°2020/02/10/26 en date du 10 février 2020, le Conseil municipal a créé une Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (AP-CP) pour les travaux de construction d'un nouveau centre technique (opération 35) permettant la planification du financement de cette opération sur le fondement des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Afin de programmer au mieux les dépenses liées à cette opération, il est nécessaire d'ajuster les crédits de dépenses (exprimés en TTC) comme suit :

<b>CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE</b>					
<b>Autorisation de Programme / Crédits de Paiement - Modification n°1 -15 mars 2021</b>					
DEPENSES	2020	2021	2022	2023	TOTAUX
Etudes et honoraires		25 000,00			25 000,00
Acquisition de terrain		140 000,00			140 000,00
Maîtrise d'œuvre et autres missions		200 000,00			200 000,00
Travaux	0,00	0,00	1 000 000,00	500 000,00	1 500 000,00
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>365 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>1 865 000,00</b>

Des demandes de subventions seront formulées auprès de l'Etat et la Communauté de communes au titre des fonds de concours (20 % du montant HT total).

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,**  
**Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,**  
**Vu la délibération n° 2020/02/10/26 du 10 février 2020 portant création de cette AP/CP,**  
**Vu l'avis favorable de la commission Finances du 25 février 2021,**

Après en avoir délibéré à 26 voix Pour et 6 Abstentions, le Conseil municipal :

- approuve la modification n°1 de cette AP/CP opération 35 « construction d'un nouveau centre technique » qui sera annexée au Budget 2021

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Yves RENAULT





## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 15 mars 2021

N° 2021/03/15/26

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Date de convocation

9 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>			
M. Denis GATEL	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
Mme Marie AGEZ	Mme Tiphany LANGOUMOIS	M. Pascal GUISET	Mme Chantal LOUIS
M. Bertrand TANGUILLE	M. Gilles SEILLIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD
Mme Séverine MAYEUX	M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTER
M. Dominique DONNAINT	M. Arnaud BOMPOIL	Mme Laëtitia JURVILLIER	M. Ludovic LONCLE
Mme Emeline HENON	M. Olivier BODIN	Mme Sabrina GALLARD	Mme Schirel LEMONNE

<i>Absents :</i>	
Mme Claudine DESMET	Mme Françoise GATEL
M. Christian NIEL	M. Hervé DIOT
M. Patrick TASSART	

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

**Objet** : Création d'une autorisation de programme - crédits de paiement pour l'aménagement d'une gare routière (opération 36)

Rapporteur : Madame Tiphany LANGOUMOIS

Conformément aux articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter sur un seul budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan budgétaire, financier mais aussi organisationnel. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Compte tenu de la construction d'un lycée par la Région sur le territoire de Châteaugiron en 2025, la ville doit aménager une gare routière pour assurer la desserte des transports des futurs élèves. Les travaux se dérouleront sur plusieurs années.

Budgétairement, cette pluriannualité implique la création d'une autorisation de programme/crédit de paiement (AP/CP) dans un but de planification et d'optimisation de la programmation du budget.

Dans le budget de l'année 2021, il est prévu dans un premier temps la réalisation des études de faisabilité pour des travaux à partir de 2023.

Ainsi, il est proposé de créer une autorisation de programme/crédit paiement jusqu'en 2024 pour l'opération n° 36 « Aménagement d'une gare routière » présentée comme suit :

### AMENAGEMENT D'UNE GARE ROUTIERE Autorisation de Programme / Crédits de Paiement - Création- 15 mars 2021

DEPENSES	2021	2022	2023	2024	TOTAUX
Etudes et honoraires	40 000,00		50 000,00	20 000,00	110 000,00
Maitrise d'œuvre et autres missions					0,00
Travaux			300 000,00	830 000,00	1 130 000,00
<b>TOTAUX</b>	<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>350 000,00</b>	<b>850 000,00</b>	<b>1 240 000,00</b>

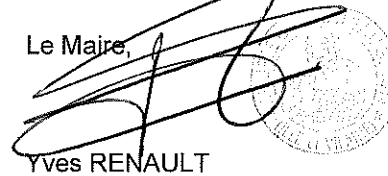
**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,  
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 25 février 2021,**

**Après en avoir délibéré à 26 voix Pour et 6 Abstentions, le Conseil municipal :**

- **approuve la création de cette autorisation de programme/crédit de paiement opération n° 36 « Aménagement d'une gare routière » qui sera annexée au Budget 2021.**

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Yves RENAULT



**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du 15 mars 2021** N° 2021/03/15/27

<i>Nombre de conseillers en exercice</i> : 33	<i>Date de convocation</i>
<i>Nombre de présents</i> : 28	9 mars 2021
<i>Nombre de votants</i> : 32	

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<b>Présents :</b>	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Tiphany LANGOUMOIS	M. Pascal GUISET	Mme Chantal LOUIS
Mme Marie AGEZ	M. Gilles SEILLIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD
M. Bertrand TANGUILLE	M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTER
Mme Séverine MAYEUX	M. Arnaud BOMPOIL	Mme Laëtitia JURVILLIER	M. Ludovic LONCLE
M. Dominique DONNAIN	M. Olivier BODIN	Mme Sabrina GALLARD	Mme Schirel LEMONNE
Mme Emeline HENON			

<b>Absents :</b>	Mme Claudine DESMET
Mme Françoise GATEL	M. Christian NIEL
M. Hervé DIOT	M. Patrick TASSART

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

**Objet** : Réfection de la couverture de l'église d'Ossé (opération 37) : modification n°1 de l'autorisation de programme - crédits de paiement

Rapporteur : Madame Tiphany LANGOUMOIS

Par délibération n°2020/02/10/27 en date du 10 février 2020, le Conseil municipal a créé une Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (AP-CP) pour les travaux de réfection de la couverture de l'église de Ossé (opération 37) permettant la planification du financement de cette opération sur le fondement des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Afin de programmer au mieux les dépenses liées à cette opération, il est nécessaire d'ajuster les crédits de dépenses (exprimés en TTC) comme suit :

REFECTION COUVERTURE- EGLISE OSSE					
Autorisation de Programme / Crédits de Paiement - Modification n°1 -15 mars 2021					
DEPENSES	2020	2021	2022	2023	TOTAUX
Etudes et honoraires					0,00
Maitrise d'œuvre et autres missions					0,00
Travaux	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	90 000,00
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>90 000,00</b>

Des demandes de subventions seront formulées auprès de l'Etat et la Communauté de communes au titre des fonds de concours (20 % du montant HT total).

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,**  
**Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,**  
**Vu la délibération n° 2020/02/10/27 du 10 février 2020 portant création de cette AP/CP,**  
**Vu l'avis favorable de la commission Finances du 25 février 2021,**

Après en avoir délibéré à 26 voix Pour et 6 Abstentions, le Conseil municipal :

- approuve la modification n°1 de cette AP/CP opération 37 « Réfection de la couverture de l'église de Ossé » qui sera annexée au Budget 2021.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Yves RENAULT





Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du 15 mars 2021

N° 2021/03/15/28

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Date de convocation

9 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>			
M. Denis GATEL	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
Mme Marie AGEZ	Mme Tiphany LANGOUMOIS	M. Pascal GUISET	Mme Chantal LOUIS
M. Bertrand TANGUILLE	M. Gilles SEILLIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD
Mme Séverine MAYEUX	M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTER
M. Dominique DONNAINT	M. Arnaud BOMPOIL	Mme Laëtitia JURVILLIER	M. Ludovic LONCLE
Mme Emeline HENON	M. Olivier BODIN	Mme Sabrina GALLARD	Mme Schirel LEMONNE

<i>Absents :</i>	
Mme Françoise GATEL	Mme Claudine DESMET
M. Hervé DIOT	M. Christian NIEL
	M. Patrick TASSART

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

**Objet :** Programme d'installation de la vidéo protection (opération 38) : modification n°1 de l'autorisation de programme - crédits de paiement

Rapporteur : Madame Tiphany LANGOUMOIS

Par délibération n°2020/02/10/28 en date du 10 février 2020, le Conseil municipal a créé une Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (AP-CP) pour les travaux d'installation de la vidéo protection (opération 38) permettant la planification du financement de cette opération sur le fondement des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Afin de programmer au mieux les dépenses liées à cette opération, il est nécessaire d'ajuster les crédits de dépenses (exprimés en TTC) comme suit :

**PROGRAMME D'INSTALLATION DE LA VIDEOPROTECTION**  
**Autorisation de Programme / Crédits de Paiement - Modification n°1- 15 mars 2021**

DEPENSES	2020	2021	2022	2023	TOTAUX
Etudes et honoraires					0,00
Maitrise d'œuvre et autres missions					0,00
Travaux	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	90 000,00
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>90 000,00</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,  
Vu la délibération n° 2020/02/10/28 du 10 février 2020 portant création de cette AP/CP,  
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 25 février 2021,

Après en avoir délibéré à 26 voix Pour et 6 Abstentions, le Conseil municipal :

- approuve la modification n°1 de cette AP/CP opération 38 « Programme d'installation de la vidéo protection » qui sera annexée au Budget 2021.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Yves RENAULT





**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du 15 mars 2021** N° 2021/03/15/29

<i>Nombre de conseillers en exercice</i> : 33 <i>Nombre de présents</i> : 28 <i>Nombre de votants</i> : 32	<i>Date de convocation</i>  9 mars 2021
--	---

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<b>Présents :</b>	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Tiphany LANGOUMOIS	M. Pascal GUISSSET	Mme Chantal LOUIS
Mme Marie AGEZ	M. Gilles SEILLIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD
M. Bertrand TANGUILLE	M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTER
Mme Séverine MAYEUX	M. Arnaud BOMPOIL	Mme Laëtitia JURVILLIER	M. Ludovic LONCLE
M. Dominique DONNAINT	M. Olivier BODIN	Mme Sabrina GALLARD	Mme Schirel LEMONNE
Mme Emeline HENON			

<b>Absents :</b>	Mme Claudine DESMET
Mme Françoise GATEL	M. Christian NIEL
M. Hervé DIOT	M. Patrick TASSART

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

**Objet** : Création d'une autorisation de programme - crédits de paiement pour la construction d'une cuisine centrale et d'un réfectoire (opération 39)

Rapporteur : Madame Tiphany LANGOUMOIS

Conformément aux articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter sur un seul budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan budgétaire, financier mais aussi organisationnel. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Afin de dimensionner les équipements périscolaires aux effectifs et compte tenu de l'ancienneté de l'actuel restaurant scolaire, le programme d'investissement prévoit la construction d'une nouvelle cuisine centrale et d'un réfectoire. Ces travaux s'étaleront sur plusieurs années.

Budgétairement, cette pluriannualité implique la création d'une autorisation de programme/crédit de paiement (AP/CP) dans un but de planification et d'optimisation de la programmation du budget.

Dans le budget de l'année 2021, il est prévu dans un premier temps la réalisation des études de maîtrise d'œuvre.

Ainsi, il est proposé de créer une autorisation de programme/crédit paiement jusqu'en 2023 pour l'opération n° 39 « Construction d'une cuisine centrale et d'un réfectoire » présentée comme suit :

<b>CONSTRUCTION D'UNE CUISINE CENTRALE ET REFECTOIRE</b>				
<b>Autorisation de Programme / Crédits de Paiement - Création- 15 mars 2021</b>				
DEPENSES	2021	2022	2023	TOTAUX
Etudes et honoraires				0,00
Acquisition foncier	140 000,00			140 000,00
Maitrise d'œuvre et autres missions	262 000,00	282 000,00	125 000,00	669 000,00
Travaux		2 318 000,00	675 000,00	2 993 000,00
<b>TOTAUX</b>	<b>402 000,00</b>	<b>2 600 000,00</b>	<b>800 000,00</b>	<b>3 802 000,00</b>

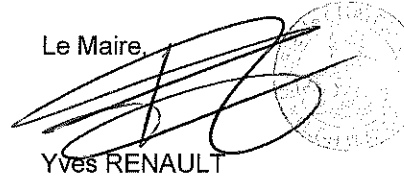
**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,  
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 25 février 2021,**

**Après en avoir délibéré à 26 voix Pour et 6 Abstentions, le Conseil municipal :**

- **approuve la création de cette autorisation de programme/crédit de paiement opération n° 39 « Construction d'une cuisine centrale et d'un réfectoire» qui sera annexée au Budget 2021.**

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Yves RENAULT





**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du 15 mars 2021**

N° 2021/03/15/30

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Date de convocation

9 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>			
M. Denis GATEL	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
Mme Marie AGEZ	M. Gilles SEILLIER	M. Pascal GUISSSET	Mme Chantal LOUIS
M. Bertrand TANGUILLE	M. Vincent BOUTEMY	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD
Mme Séverine MAYEUX	M. Arnaud BOMPOIL	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTER
M. Dominique DONNAINT	M. Olivier BODIN	Mme Laëtitia JURVILLIER	M. Ludovic LONCLE
Mme Emeline HENON		Mme Sabrina GALLARD	Mme Schirel LEMONNE

<u>Absents :</u>	
Mme Françoise GATEL	Mme Claudine DESMET
M. Hervé DIOT	M. Christian NIEL
	M. Patrick TASSART

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

**Objet** : Création d'une autorisation de programme - crédits de paiement pour l'aménagement d'un parking en centre-ville - La laiterie (opération 40)

Rapporteur : Madame Tiphany LANGOUMOIS

Conformément aux articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter sur un seul budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan budgétaire, financier mais aussi organisationnel. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

En parallèle des travaux d'aménagement du centre-ville, la commune a signé un projet urbain partenarial (PUP) pour la création d'un nouveau parking sur le site de l'ancienne laiterie. Les travaux se déroulent sur deux années.

Budgétairement, cette pluriannualité implique la création d'une autorisation de programme/crédit de paiement (AP/CP) dans un but de planification et d'optimisation de la programmation du budget.

Dans le budget de l'année 2021, il est prévu dans un premier temps la réalisation des études de maîtrise d'œuvre et le début des travaux.

Ainsi, il est proposé de créer une autorisation de programme/crédit paiement jusqu'en 2022 pour l'opération n° 40 « Aménagement d'un parking en centre-ville - La Laiterie » présentée comme suit :

<b>AMENAGEMENT PARKING CENTRE-VILLE</b>
<b>Autorisation de Programme / Crédits de Paiement - Création- 15 mars 2021</b>

DEPENSES	2021	2022	TOTAUX
Acquisition foncier	300 000,00		300 000,00
Maîtrise d'œuvre et autres missions	22 000,00	20 000,00	42 000,00
Travaux	248 000,00	250 000,00	498 000,00
<b>TOTAUX</b>	<b>570 000,00</b>	<b>270 000,00</b>	<b>840 000,00</b>

Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le **26 MARS 2021**

ID : 035-200064483-20210315-2021\_03\_15\_30-DE

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,  
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 25 février 2021,**

**Après en avoir délibéré à 26 voix Pour et 6 Abstentions, le Conseil municipal :**

- **approuve la création de cette autorisation de programme/crédit de paiement opération n° 40 « Aménagement d'un parking en centre-ville - La Laiterie » qui sera annexée au Budget 2021.**

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

  
Yves RENAULT



## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 15 mars 2021

N° 2021/03/15/31

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 32

Date de convocation  
9 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>			
M. Denis GATEL	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
Mme Marie AGEZ	Mme Tiphany LANGOUMOIS	M. Pascal GUISSSET	Mme Chantal LOUIS
M. Bertrand TANGUILLE	M. Gilles SEILLIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD
Mme Séverine MAYEUX	M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTER
M. Dominique DONNAINT	M. Arnaud BOMPOIL	Mme Laëtitia JURVILLIER	M. Ludovic LONCLE
Mme Emeline HENON	M. Olivier BODIN	Mme Sabrina GALLARD	Mme Schirel LEMONNE

<i>Absents :</i>	
Mme Françoise GATEL	Mme Claudine DESMET
M. Hervé DIOT	M. Christian NIEL
	M. Patrick TASSART

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

**Objet** : Création d'une autorisation de programme-crédits de paiement pour la construction d'un équipement sportif - SAP (opération 41)

Rapporteur : Madame Tiphany LANGOUMOIS

Conformément aux articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter sur un seul budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan budgétaire, financier mais aussi organisationnel. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Afin de répondre au développement des activités sportives sur le territoire de la commune nouvelle, il est prévu la construction d'un nouvel équipement sportif à Saint-Aubin du Pavail.

Budgétairement, cette pluriannualité implique la création d'une autorisation de programme/crédit de paiement (AP/CP) dans un but de planification et d'optimisation de la programmation du budget.

Dans le budget de l'année 2021, il est prévu dans un premier temps la réalisation d'une étude de faisabilité.

Ainsi, il est proposé de créer une autorisation de programme/crédit paiement jusqu'en 2023 pour l'opération n° 41 « Construction d'un équipement sportif - SAP » présentée comme suit :

### AMENAGEMENT D'UN EQUIPEMENT SPORTIF -SAP Autorisation de Programme / Crédits de Paiement - Création- 15 mars 2021

DEPENSES	2021	2022	2023	TOTAUX
Etudes	18 000,00			18 000,00
Maitrise d'œuvre et autres missions		30 000,00	18 000,00	48 000,00
Travaux		620 000,00	132 000,00	752 000,00
<b>TOTAUX</b>	<b>18 000,00</b>	<b>650 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>818 000,00</b>

Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le **26 MARS 2021**

ID : 035-200064483-20210315-2021\_03\_15\_31-DE

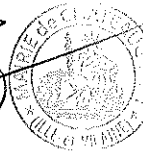

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,  
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 25 février 2021,**

**Après en avoir délibéré à 26 voix Pour et 6 Abstentions, le Conseil municipal :**

- **approuve la création de cette autorisation de programme/crédit de paiement opération n° 41 « Construction d'un équipement sportif - SAP» qui sera annexée au Budget 2021.**

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Yves RENAULT



**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du 15 mars 2021**

N° 2021/03/15/32

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Date de convocation

9 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<b>Présents :</b>	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Tiphany LANGOUMOIS	M. Pascal GUISSSET	Mme Chantal LOUIS
Mme Marie AGEZ	M. Gilles SEILLIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD
M. Bertrand TANGUILLE	M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTER
Mme Séverine MAYEUX	M. Arnaud BOMPOIL	Mme Laëtitia JURVILLIER	M. Ludovic LONCLE
M. Dominique DONNAINT	M. Olivier BODIN	Mme Sabrina GALLARD	Mme Schirel LEMONNE
Mme Emeline HENON			

**Absents :**

Mme Françoise GATEL

M. Hervé DIOT

Mme Claudine DESMET

M. Christian NIEL

M. Patrick TASSART

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

**Objet : Demande de fonds de concours thématiques 2021**

Rapporteur : Madame Tiphany LANGOUMOIS

En application des principes de spécialité et d'exclusivité qui régissent l'intercommunalité, le transfert d'une compétence à un EPCI entraîne le dessaisissement des communes membres dans le champ des compétences transférées. Ces principes impliquent par conséquent que le budget des communes membres ne puisse prendre à sa charge des dépenses afférentes au champ de compétences exercées par l'EPCI.

Toutefois, l'article L.5214-16 du CGCT prévoit une dérogation aux principes évoqués ci-dessus à savoir la pratique des fonds de concours.

Cet article prévoit qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres après accord du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Pour 2021, dans le cadre de son programme d'investissement, la commune de Châteaugiron souhaite réaliser plusieurs projets éligibles aux fonds de concours définis par la communauté de communes du Pays de Châteaugiron financés à hauteur de 20% du montant HT des dépenses de l'opération.

Le montant du fonds de concours sera calculé en fonction du montant inscrit au marché signé, qui doit être au minimum de 10 000 € HT pour les communes de plus de 1 500 habitants. Le versement s'effectuera en trois fois après la signature du marché et après délibération des communes (30% à la signature du marché, 30 % durant la phase des travaux et le solde à la fin des travaux).

En outre, conformément au pacte financier, le pays de Châteaugiron Communauté attribue chaque année des fonds de concours libres correspondant à 30% de la dotation de solidarité communautaire. Pour 2021, compte tenu des projets en cours, les fonds de concours libres d'un montant de 153 355€ sont ciblés sur le programme d'aménagement de la place des Gâtes et du centre-ville.

Ces projets sont présentés dans le tableau joint à la note de synthèse (Annexe 1.32).

Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le **26 MARS 2021**

ID : 035-200064483-20210315-2021\_03\_15\_32-DE

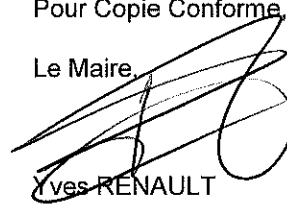
**Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5214-16,  
Vu les modalités d'attribution des fonds de concours de la communauté de communes du pays de  
Châteaugiron,  
Vu l'avis favorable de la commission finances du 25 février 2021,**

**Après en avoir délibéré à 26 voix Pour et 6 Abstentions, le Conseil municipal :**

- sollicite une subvention au titre des fonds de concours thématiques 2021 auprès du Pays de Châteaugiron Communauté pour les travaux présentés dans le tableau joint en annexe,
- autorise Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ces dossiers.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Yves RENAULT



**FONDS DE CONCOURS**  
**Pays de Châteaugiron Communauté**  
**PROPOSITION DE TRAVAUX**  
**PROGRAMME 2021**

Projets		€. HT	€. TTC	Participation (20%)	participation (50%)
<b>Equipements sportifs et loisirs: construction, rénovation et extension</b>		<b>51 000,00</b>	<b>61 200,00</b>	<b>10 200,00</b>	<b>0,00</b>
Terrain de multisport	Remplacement paniers de basket	11 000,00	13 200,00	2 200,00	
Terrain de multisport	Aménagement aire de street work-out	10 000,00	12 000,00	2 000,00	
Salle de sport	Travaux de rénovation salle Chénédié	10 000,00	12 000,00	2 000,00	
Aire de jeux	Aménagement et réfection des aires de jeux-programme 2021	20 000,00	24 000,00	4 000,00	
<b>Restaurations et extensions d'équipements patrimoniaux, culturels, culturels et touristiques</b>		<b>194 150,00</b>	<b>232 980,00</b>	<b>38 830,00</b>	<b>0,00</b>
Château-Mairie	Restauration et rénovation des espaces ouverts au public	152 230,00	182 676,00	30 446,00	
Eglise	Réfection des églises	41 920,00	50 304,00	8 384,00	
<b>Ecoles</b>		<b>445 000,00</b>	<b>534 000,00</b>	<b>89 000,00</b>	<b>0,00</b>
Ecole Maternelle	Extension des locaux	285 000,00	342 000,00	57 000,00	
Ecole élémentaire	Extension des locaux	160 000,00	192 000,00	32 000,00	
<b>Plan vélo</b>		<b>32 000,00</b>	<b>38 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 000,00</b>
Chiffres déterminés en partenariat avec la CCPC	Plan Vélo	32 000,00	38 400,00		16 000,00
<b>TOTAL FONDS DE CONCOURS</b>		<b>722 150,00</b>	<b>866 580,00</b>	<b>138 030,00</b>	<b>16 000,00</b>



## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 15 mars 2021

N° 2021/03/15/33

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 32

Date de convocation  
9 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<b>Présents :</b>	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Tiphany LANGOUMOIS	M. Pascal GUISSSET	Mme Chantal LOUIS
Mme Marie AGEZ	M. Gilles SEILLIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD
M. Bertrand TANGUILLE	M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTER
Mme Séverine MAYEUX	M. Arnaud BOMPOIL	Mme Laëtitia JURVILLIER	M. Ludovic LONCLE
M. Dominique DONNAINT	M. Olivier BODIN	Mme Sabrina GALLARD	Mme Schirel LEMONNE
Mme Emeline HENON			

<b>Absents :</b>	Mme Claudine DESMET
Mme Françoise GATEL	M. Christian NIEL
M. Hervé DIOT	M. Patrick TASSART

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

**Objet : Demande de fonds de concours - Plan vélo 2021**

Rapporteur : Monsieur Denis GATEL

Par délibération n° 2011-09-13 du 22 septembre 2011, la Communauté de communes a validé le financement du plan vélo via les fonds de concours à hauteur de 50% pour les liaisons communales et intercommunales inscrites dans la programmation des aménagements.

Un comité de pilotage a été créé afin de valider annuellement les tronçons donnant lieu à subventions ainsi que la cartographie pour le projet de territoire 2017-2022.

De même, cette délibération prévoit que les fonds de concours seront versés sous réserve d'une délibération annuelle des communes s'engageant à réaliser les tronçons se jouxtant et d'intérêt communal.

Pour 2021, dans le cadre du plan vélo, la commune de Châteaugiron prévoit la réalisation des travaux suivants selon les montants estimatifs en HT :

- Liaisons communales (financement à 50%)
- Aménagement d'une voie partagée - rue d'Alsace (CG311) : 5 000€
- Aménagement de la liaison Rue de la petite fontaine - La Couture (SA17) : 27 000€

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5214-16,  
Vu les modalités d'attribution des fonds de concours plan vélo de la communauté de communes du pays de Châteaugiron,  
Vu l'avis favorable de la commission finances du 25 février 2021,

Après en avoir délibéré à 30 voix Pour et 2 Abstentions, le Conseil municipal :

- sollicite une subvention au titre des fonds de concours - plan vélo 2021 auprès du Pays de Châteaugiron Communauté pour les travaux présentés ci-dessus,
- autorise Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ces dossiers.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Yves RENAULT





**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du 15 mars 2021**

N° 2021/03/15/34

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 32

Date de convocation  
9 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<b>Présents :</b>	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Tiphany LANGOUMOIS	M. Pascal GUISET	Mme Chantal LOUIS
Mme Marie AGEZ	M. Gilles SEILLIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD
M. Bertrand TANGUILLE	M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTER
Mme Séverine MAYEUX	M. Arnaud BOMPOIL	Mme Laëtitia JURVILLIER	M. Ludovic LONCLE
M. Dominique DONNAINT	M. Olivier BODIN	Mme Sabrina GALLARD	Mme Schirel LEMONNE
Mme Emeline HENON			

<b>Absents :</b>	Mme Claudine DESMET
Mme Françoise GATEL	M. Christian NIEL
M. Hervé DIOT	M. Patrick TASSART

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

**Objet : Constitution d'une provision semi-budgétaire - budget commune**

Rapporteur : Madame Tiphany LANGOUMOIS

En application du principe comptable de prudence, l'instruction budgétaire et comptable M14 oblige à constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible pour la collectivité. La constitution des provisions en droit commun sont des opérations d'ordre semi-budgétaire regroupées au sein des opérations réelles.

Elles sont retracées, en dépenses, au chapitre 68 "Dotations aux provisions", compte 6817 "Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants" et, en recettes, au chapitre 78 "Reprises sur provisions", compte 7817 "Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants".

Lorsqu'une créance est devenue irrécouvrable, la provision constituée est reprise parallèlement à la constatation de la charge résultant de l'admission en non-valeur.

De plus, l'article R.2321-2-3° du Code général des collectivités territoriales rend obligatoire les dotations aux provisions des créances douteuses.

Ainsi, une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la collectivité à partir d'informations communiquées par le comptable.

La méthode pour évaluer la dépréciation des créances contentieuses se fait de manière statistique, en appliquant un taux de 15% au montant total des pièces prises en charge depuis plus de deux ans composant les soldes débiteurs des comptes de tiers de créances douteuses et/ou contentieuses.

Ainsi, au vu de l'état des comptes de tiers émis par le comptable public, la provision pour dépréciation des actifs circulants est de 1 560€ en 2021.

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2321-2, L2331-8, R2321-2 et R2321-3,**

**Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,**

**Après en avoir délibéré à 26 voix Pour et 6 Abstentions, le Conseil municipal :**

- approuve la constitution d'une provision pour risques et charges relative à la dépréciation des actifs circulants à hauteur de 1 560€ pour 2021,
- valide l'application du régime semi-budgétaire de droit commun pour cette provision.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Yves RENAULT

